RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02104
Numéro SIREN : 508 298 478
Nom ou dénomination : ALTERA GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2013 sous le numéro de dépôt 8734

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

WILEGAL - Société d'Avocats
4 rue d'Armaillé
75017 Paris

V/REF :
N/REF : 2008 B 2104 / 2013-A-8734

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 08/07/2013, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 08/07/2013
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/09/2013

Concernant la société

ALTERA GROUP
Société par actions simplifiée
rue Montels l'Eglise
ZA Puech Radier
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-8734 le 08/07/2013
R.C.S. MONTPELLIER 508 298 478 (2008 B 2104)

Fait à MONTPELLIER le 08/07/2013,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

08 JUIL. 2013

08 B 2104

A8734

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

LA SOUSSIGNEE :

La Société "**ALTERA GROUP**", Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €, ayant son siège social à LATTES (34970), Rue Montels l'Eglise, ZA Puech Radier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 508 298 478,

Ayant pour Président, Monsieur Fréderic COURIOL,

Représentée par Maître Thomas COLLARDEAU, avocat à Paris, Société Wilegal, SELARL au capital de 10.000 € ayant son siège à Paris (75017), 4 rue d'Armaillé, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 530 679 083,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 décembre 2012, les comptes de son dernier exercice social, doit réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Juin 2013.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Les rapports du commissaire aux comptes n'ont pu être communiqués aux associés dans les délais prescrits et en conséquence il n'a pas été possible de convoquer l'assemblée générale annuelle dans les temps.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société ALTERA GROUP, à bénéficier d'un nouveau délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi et par les statuts

Fait à PARIS
Le 28 juin 2013

Thomas COLLARDEAU
Avocat à la Cour

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, BRUNO PASCAL , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

ALTERA GROUP
rue Montels l'Eglise
ZA Puech Radier
34970 Lattes
NUMERO RCS :508 298 478
2008 B 2104

A PROLONGER JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2013
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 18 JUIL. 2013

LE GREFFIER ASSOCIE LE PRESIDENT

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER